



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des ressources humaines**

**La Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;
- Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 6 juin 2024 relatif aux taux de promotion dans le corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> – Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2023 :

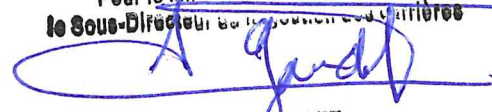
Béatrice LAGRANGE  
Myriam BABIELLE  
Rachel ZIARKOWSKI TERMINAUX  
Maryline NOUCHI  
Carine BONNERAVE  
Sophie BRIOT  
Pascale FORET  
Daniel FIEUX  
Mickaël GLAUDEL  
Xavier LEFEUVRE  
Laurent POUSSARD  
Nicolas CALMETTES  
Virginie CAPO.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **02 JUIL. 2024**

P/ La Ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation,

~~Pour le Ministre et par délégation,  
le Sous-Directeur général des ressources humaines~~

  
Vincent COUDET